DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CENTRE-OUEST

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Séance du 24/09/2018
2ème convocation

Extrait n°38

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 27 SEP. 2018
D.R.C.L

Nombre
De conseillers en exercice : 38
De Présents : 17
De Votants : 16

Le quorum n'ayant pas été atteint le mercredi 19 septembre 2018, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le lundi 24 septembre 2018, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2ème lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la 2ème convocation : le 19 septembre 2018

Présents :
ANTOYISSA Zainoudine, MADI Said, YOUSSOUFOU Soulaimana, HAROUNA Attoumani, HAMADA Dahalane Patrick, ABDOU Mikidachi, ABDOU COLO Nassuhati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, HAROUNA Zaidani, SAID Mohamed Barrabe, BACAR Inchati Soilih, BAMANA Anchya, SAINDOU Dhoirifia, MATTOIR Abdullah, AHMED-COMBO Ali, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, HAROUNA Zaidani, DOUKAINI Kamaria, ALI Fatima

Représentés :

M. ANTOINE Ibrahim Salim avait donné mandat à Madame ANCHYA Bamana pour le représenter.

Absents :
ALI-MALOU ASSANI Assani, CHANFI Dahabia, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laila, AHMED Aida Houlame, HAMIDOU Mouhamadi Ali, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, ATTOUMANI Issoufi, ABDOU-MADI Saandati, AHMED Fatima, KAMARDINE Mansour, HAIDAR Mohamed El-Amine, ABDALLAH Said, MADI ASSANI Binti, ANTOINE Ibrahim Salim.

Excusés :
ANTOINE Ibrahim Salim

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur SAID MADI

Objet : Participation d'un conseiller communautaire au Conseil des Rivages de l'Océan Indien

La 3CO a été invitée par le conseil départemental à participer au prochain Conseil des Rivages de l'Océan Indien qui se tiendra les 3 et 4 octobre 2018 à l'île de la Réunion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De mandater Monsieur MADI SAID conseiller communautaire pour représenter la 3CO au Conseil des Rivages de l'Océan Indien prévu à l'île de la Réunion du 3 au 4 octobre 2018,

- La prise en charge par la 3CO des frais de transport aérien afférents (Mayotte/Réunion) en classe économique,

- Et la prise en charge par la 3CO des frais de séjour (hôtel, restauration et déplacement) soit par le paiement de frais de mission dont le montant est fixé par un arrêté ministériel soit par remboursement aux frais réels si le montant des dépenses réalisées est supérieur au montant des frais de mission défini par arrêté ministériel.

- Et d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 26 septembre 2018.

Fait et délibéré, le 24 septembre 2018

Pour extrait conforme,
Le président

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 27 SEP. 2018
D.R.C.L

PF-DEPARTEMENT DE MAYOTTE-CC CENTRE-OUEST